
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.29PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 360'000.- au crédit
d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du préavis PR13.21PR
concernant le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au
trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement : « une zone 30 km/h
dans le quartier Valentin-Jordils »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 novembre 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Rosamonde GUIGNARD, Claude-Anne JAQUIER, Johann GILLIÉRON, Denis GONIN, Roland VILLARD et de la soussignée, désignée présidente. Mme Harmony PILLADO était absente.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, de Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière Mobilité et de M. Pascal PITTET, chef de service de la Sécurité. Nous les remercions pour leur présence, ainsi que des informations et renseignements fournis à la commission.

I. Les travaux

a) Historique

En 2013, le Conseil communal avait accepté un crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- pour une fermeture définitive de la place Pestalozzi au trafic motorisé, ainsi que sa mesure d'accompagnement, d'une « zone de 30km/h dans le quartier Valentin-Jordils » (PR13.21PR).

Entre 2009 et 2012, le projet a été étudié et mis en place, puis transmis en 2012 à la filière Mobilité, nouvellement créée et faisant partie du secrétariat général. Les travaux débutent en juin 2014, et en mars 2015, la filière Mobilité passe du secrétariat général au Service de la Sécurité Publique. Les travaux sont terminés en août 2015. On assiste ensuite au départ de la responsable de la filière Mobilité, qui sera remplacée officiellement début 2016.

Les nouveaux responsables se trouvent devant un constat extrêmement problématique de dépassement de crédit, et travaillent d'arrache-pied sur cette situation, pour tenter de l'assainir. Fin 2015, le dépassement s'élève à CHF 367'000.- soit au total, 30% du budget préavisé : aussi, un rapport est communiqué à la Municipalité et début 2016, la suite des travaux est bloquée. En effet, les montants nécessaires pour l'achat des bornes escamotables et les travaux y relatifs ne sont plus disponibles.

b) Examen des causes principales du dépassement

- La rentrée des offres dépassait déjà le budget préavisé.

- Un certain nombre de travaux supplémentaires (places de parc, parc à vélos, trottoirs, marquages, aménagements paysagers, etc. cf. Préavis p. 2 et 3) n'avaient pas été élaborés et ont dû être entrepris.
- A signaler que l'aménagement paysager (bacs et bancs) a été conclu avec un fournisseur néerlandais **de gré à gré, et que les taxes douanières de CH 5'670.- n'avaient aucunement été prévues.**
- Imprévus de chantier.
- La collaboration avec l'entreprise Maupas SI qui devait reverser CHF 180'000.- à la Commune a pris du retard, et Maupas SI n'a reversé que CHF 140'000.-.

c) Questionnement du Service de sécurité :

1) Pourquoi n'y a-t-il pas eu de sonnettes d'alarme à propos du surcoût ?

- Les facteurs humains (départs et présence de courte durée au Service de la Mobilité) peuvent expliquer partiellement la situation.
- Les travaux supplémentaires n'avaient pas été pensés au départ.
- Pas de réponse satisfaisante à cette question : tous les responsables ont changé.
- Le projet ne dépendait que d'une seule personne, pas de collaboration avec les autres services concernés.

2) Cette situation pourrait-elle se reproduire ?

- En principe non, car a été mise en place une démarche participative, c'est-à-dire comportant des liens avec les chefs d'autres services.
- Le fonctionnement est réparti entre plusieurs ingénieurs.
- L'avancement des travaux est fractionné en étapes. Des « warnings » de dysfonctionnement s'allument.
- Il y a coordination avec les divers services, d'autant que la Mobilité est transversale, et touche à tous les services.
- Des « commissions techniques » se réunissent en tout cas une fois par semaine, pour la conduite des travaux d'un préavis.
- On pourrait améliorer encore le fonctionnement du système en resserrant la collaboration avec d'autres services, en amont des projets.

Conclusion de la Municipale et de ses collaborateurs : l'enjeu consiste à tirer des leçons de ce dysfonctionnement grave, et à garantir au Conseil que cela ne se reproduira pas.

La Commission a demandé les chiffres des abus de circulation dans les rues piétonnes, et les factures avec l'entreprise néerlandaise.

II. Les bornes

Leur usage et leur fonctionnement ont été présentés aux commerçants du Centre-ville. Ces bornes sécuriseront la circulation dans le centre et fermeront les rues piétonnes. Il y aura une grande tolérance pour les demandes de circuler, qui se feront par interphone (sur les bornes) auprès de la police.

Il s'agira aussi de clarifier la mobilité douce pour les vélos, qui est mal signalisée.

Conclusions :

Confrontée à un nouveau préavis d'investissement additionnel de CHF 360'000.-, la Commission constate qu'il s'agit une nouvelle fois depuis ces derniers mois d'une demande d'autoriser un dépassement de crédit. Il n'est plus possible de fonctionner aujourd'hui comme en 2013, et la Commission souhaite que

les projets actuels et à venir soient véritablement sécurisés financièrement du début à la fin. Mais surtout, les commissaires sont dans l'incompréhension face à une situation aussi ahurissante :

- Incompréhension face à un contrat conclu avec une entreprise étrangère (contrat de gré à gré), contrat dont on a oublié d'ajouter les taxes douanières.
- Incompréhension face à cet automatisme régulier qui consiste à demander un crédit supplémentaire, alors que l'on n'a pas réalisé ce qui était prévu dans le cadre d'un budget donné.
- Incompréhension face à la gestion calamiteuse d'un tel projet. Puisque ce n'est que dernièrement que la Municipalité a décidé de faire travailler les services entre eux, va-t-on être submergé par des demandes de crédits complémentaires pour tous les anciens projets qui n'ont pas bénéficié de cette collaboration ? La Commission a certains doutes quant aux garanties promises pour les futurs projets et préavis.
- Incompréhension et scepticisme, finalement, quant à l'utilité et l'urgence de placer des bornes principalement pour sécuriser les commerces des rues piétonnes. La mise en place de tels gadgets non indispensables et superflus ne devrait pas être à l'ordre du jour alors que la Commune est dans les chiffres rouges, et que de vraies urgences sont multiples.

Par ailleurs, la Commission souhaite rappeler le principe de proximité par rapport au travail des entreprises locales, à plus forte raison pour des bacs à fleurs et des bancs publics.

Pour toutes ces raisons, les commissaires souhaitent affirmer leur sens des responsabilités quant à la gestion des deniers publics. Ils se sont donc prononcés à l'unanimité contre l'octroi du nouveau crédit d'investissement, et engagent l'ensemble du Conseil à ne pas autoriser le crédit d'investissement proposé.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser les articles 1, 2 et 3 du PR17.29PR tel que présenté par la Municipalité.



Marie-Christine BERNEY
présidente

Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2017